



RENDEZ-VOUS
Le foyer maintient son concours de belote

Cet après-midi à 14 h, les amateurs de cartes sont attendus au Foyer des retraités pour participer au concours de belote de Noël. Concours à la mêlée, 4 équipes récompensées. (2,30 € - inscriptions sur place dès 13 h 30).

Vu
Le commissaire enquêteur Laura Laune à Brassens le 10 décembre... 2022 !

Oups ! Dans notre édition d'hier nous avons quelque peu anticipé la venue de l'humoriste Laura Laune à Lunel. Cette dernière sera bien présente dans la cité le 10 décembre, mais... pas avant 2022. D'ici là on en reparlera.



SPORT
Le Gallia annule sa soirée des partenaires

La situation sanitaire contraint les dirigeants du Gallia à annuler la soirée des partenaires qui devait se tenir ce vendredi au Pavillon. En revanche, en tête de R1, l'équipe 1 reçoit Bagnols-Pont dimanche. Qu'on se le dise...

Un projet politique s'esquisse pour le territoire du Pays de Lunel

INTERCOMMUNALITÉ

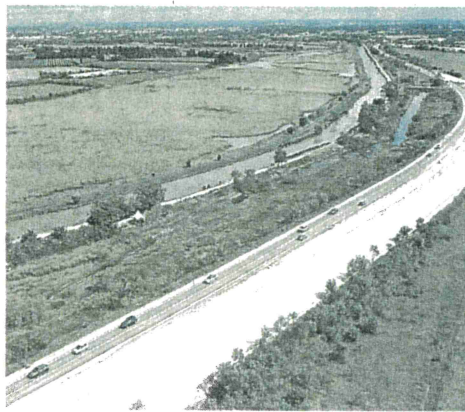
Ce mardi soir se déroulait la première des deux réunions publiques de consultation sur le nouveau schéma de cohérence territoriale qui doit être approuvé d'ici un an. Grandes lignes.

Jean-Pierre Souche
jpsouche@midilibre.com

On va éviter d'être trop technique au risque de rapidement devenir indigeste. Car le document sur lequel planchent les élus de la Communauté de communes du Pays de Lunel, assistés par l'agence d'urbanisme de la région nîmoise et alsésienne, n'est pas une affaire légère. Il s'agit pour ces derniers de réfléchir, d'imaginer et de se mettre d'accord sur ce que doit être le développement du territoire du Pays de Lunel pour les décennies à venir. La rédaction puis l'approbation du Schéma de cohérence territoriale (Scot), c'est le nom du document, est un passage obligé pour les collectivités. Depuis une vingtaine d'années, l'État leur demande de mettre un coup d'arrêt à l'artificialisation de l'équivalent de la superficie d'un département environ tous les dix ans.

Planifier et gérer le développement et l'aménagement du territoire, c'est donc ce qui se "joue" dans ce document dont le contenu est actuellement présenté et débattu (lire ci-après) lors de deux réunions publiques dont une, s'est tenue ce mardi à l'Espace Castel animée par le premier vice-président du Pays de Lunel Hervé Dieulefès et l'élue lunelloise à la stratégie urbaine, Véronique Michel. Résumé.

1 Quelques données sur le territoire
Présenté par l'agence d'urbanisme retenue par le Pays de Lunel, le travail des élus porte exactement sur le périmètre des 14 communes qui composent l'intercommunalité. Un territoire qui réunit aujourd'hui 50 000 habitants, qui produit à l'heure actuelle quelque 320 logements par an et compte 13 000 emplois. Un territoire dont les déplacements se font aux 2/3 vers la Métropole de Montpellier et pour un tiers vers



Autour de Lunel, le territoire de demain s' imagine aujourd'hui.

Nîmes. Le Pays de Lunel est composé aujourd'hui de 62 % d'espaces agricoles, 17 % artificialisés et 33 % naturels. Les élus se fixent, pour l'avenir (le document est révisable tous les 8 ans), trois ambitions : un développement vertueux et une valorisation des ressources, un territoire solidaire et un espace de vie attractif.

2 Un développement vertueux
Les élus affirment leur volonté de préserver les paysages des milieux naturels et agricoles et

veulent limiter clairement les espaces urbains des espaces agricoles et naturels. Ils souhaitent ainsi maintenir et favoriser des coupures d'urbanisation entre chaque ville et villages et affirment leur volonté de traiter l'esthétique des entrées de ville ainsi que de réintroduire de la nature en ville. Les élus répondent à l'obligation de réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels, 27,5 ha par an entre 2008 et 2019, en se fixant un objectif de -50 % par an. Pour y parvenir, ils misent sur la densification urbaine.

3 L'accueil et le maintien de l'emploi

Concernant la construction de logements, toujours en continuité avec l'urbain existant et en fonction de la mobilité, les élus ont imaginé trois périmètres : un cœur de territoire autour de Lunel, Lunel-Viel, Saint-Just et Marsillargues qui a vocation à accueillir 70 % de la production de logements du territoire. Deux pôles d'équilibre : Boisseron et Entre-Vignes où le développement urbain sera limité et huit communes dites de proximité. L'objectif est de construire 275 nouveaux logements par an afin d'atteindre les 57 400 habitants en 2040 et que toutes les communes prennent leur part en logements sociaux. Au niveau commercial, l'accent est mis sur le commerce de proximité et les élus affirment qu'il n'y aura pas de nouveau projet de centre commercial. Enfin, en terme de mobilité, leur volonté est de favoriser l'accès au Pem de Lunel, de créer trois axes de covoiturages (Boisseron, Saint-Just, autoroute) et de développer les voies vertes vers les territoires proches (Sommières, Pays de l'Or...) et entre les communes du Pays de Lunel. Côté emplois, la requalification des zones d'activités actuelles

et l'ouverture de nouvelles zones autour de l'échangeur de l'autoroute et autour du Dardailhon notamment, constituent une priorité. Les élus ont l'ambition de diversifier l'offre vers le secteur des services.

4 Agriculture, tourisme, culture

En agriculture, la volonté est de maintenir et de développer des filières de pays, en circuit court, avec un projet à Entre-Vignes. Au niveau du tourisme les élus souhaitent un développement équilibré, de qualité plutôt que de masse qui s'appuie sur la viticulture et en meilleure synergie avec le littoral.

À retenir aussi

CONSULTATION
Deuxième et dernière présentation du Scot du Pays de Lunel le 15 décembre à 18 h 30 à la salle des fêtes de Vêrargues. Entrée libre.

CALENDRIER
Les élus devraient se prononcer sur le document d'orientation et d'objectif au printemps. Suivra une enquête publique et le nouveau Scot sera arrêté par le préfet, sans doute fin 2022.

CONTACTS

MIDI LIBRE
Rédaction
Au 6 boulevard Lafayette
☎ 04 67 82 58 28
redac.lunel@midilibre.com
L'Agence by Midi
☎ 04 67 82 58 28
Publicité
☎ 04 67 07 69 08
Abonnements et portage
☎ 04 30 00 30 34
Du lundi au vendredi, 8 h à 17 h. Le samedi, de 8 h à 14 h
<http://monabo.midilibre.com>

À VOTRE SERVICE

Mairie
Au 240 avenue Victor-Hugo
☎ 04 67 87 83 00
Communauté de communes du Pays de Lunel
☎ 04 67 83 87 00
Police municipale
☎ 04 67 87 84 00
Gendarmerie
Au 171 avenue du Général-de-Gaulle
☎ 04 67 83 06 23

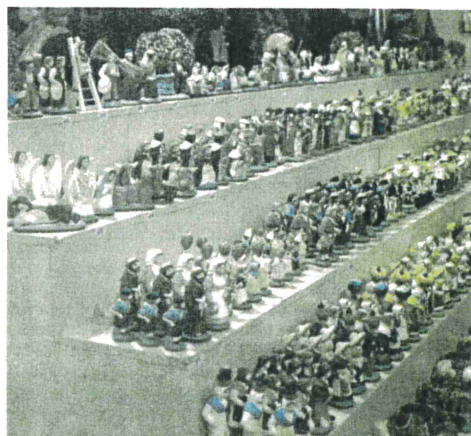
Ce qui change ou pas avec l'évolution annoncée des mesures sanitaires

VOISINS
La Ville doit renoncer à la plupart des moments de convivialité prévus pour les plus petits.

La situation sanitaire et les dernières mesures recommandées par le gouvernement poussent la Ville à adapter ses rendez-vous de fin d'année, notamment ceux qui concernaient les plus petits. Ainsi, pour les maternelles, la municipalité a dû renoncer au spectacle "Où est passé le Père Noël ?" qui était prévu mardi dernier et encore ce jeudi à la salle Brassens. Un spectacle auquel devait assister, à tour de rôle, l'ensemble des classes

Enfance (halte-garderie L'île aux Enfants, multi-accueil Le Manège Enchanté et microcrèche Babilune), qui devaient se retrouver samedi à la salle Georges-Brassens, pour découvrir le spectacle "Lili Chhipie" imaginé par la Compagnie Fabulouse.

Pas de changement pour les festivités de Noël
La Ville doit renoncer aussi à goûter et au spectacle convivial de Noël qu'elle devait offrir aux aînés ce 13 décembre à la salle Brassens. En revanche, le concours de belote programmé aujourd'hui est maintenu au foyer (lire ci-dessus). Dans un autre registre, le projet d'Aqua fit nuit porté par la piscine Aqualuna qui devait avoir lieu le 17 décembre est également



L'exposition sur les santons est ouverte jusqu'au 24 décembre.

tine Lemercier et la pianiste Anne-Lise Dodelier est également maintenu. À ce jour, pas de changement non plus pour le village de Noël, qui se déroule à partir du 18 décembre jusqu'au 2 janvier, dans le parc Hugo. Les stands de restauration légère et de boissons fonctionneront normalement. Le masque sera toutefois obligatoire dans les allées du village. A contrario, le prochain conseil municipal public, qui est annoncé le jeudi 16 décembre, revient à l'Espace Castel, salle de la Rotonde, et quitte donc à nouveau l'Hôtel de ville, où il ne se sera tenu qu'une fois en 2021. L'horaire est également aménagé puisque la séance doit débiter à 15 heures.